

COMITE PERMANENT POUR LE DEMINAGE ET TECHNIQUES CONNEXES

Monsieur le Président,

Ma délégation est heureuse de prendre la parole dans ce débat pour donner quelques indications essentielles pour ce qui concerne le déminage en RDC.

D'entrer de jeu, il est important de relever qu'il n'existe pas encore un programme national sur le déminage du territoire national bien que des concertations à ce sujet sont entain d'être accomplies pour y pourvoir dans le meilleur délais.

Néanmoins, de façon ponctuelle et conjoncturelle, des opérations de déminage sont entrain d'être acomplies ça et là parr quelques partenaires.

A cet effet, nous mentionnons le travail accompli à Kisangani et ses environs par Handicap International Belgique ainsi que le travail réalisé par le Centre de Coordination de l'action anti-mine en



RDC qui supervise toute une série d'opérations de déminage partant du centre de Bunia en Ituri.

Ainsi l'axe Bunia – Butembo et Beni est entrain d'être nettoyé en même temps que la MONUC réabilite les voies de communication.

Dans le même ordre d'idées, le Fonds Suisse de déminage (FSD) est entrain de réaliser un travail de sensibilisation en Ituri et à Kalemie et ses environs.

En outre, il y a lieu de porter à la connaissance des Etats parties, qu'un organisme italien intéressé par le déminage en RDC est à la quête du financement pour venir se joindre aux efforts existants en vue du déminage du territoire national.

Dans cette optique, il est important de relever que la RDC a un besoin crucial de mettre sur pied une capacité nationale de déminage qui pourra à l'avenir continuer le travail de dépollution à l'échéance des contrats signés avec les partenaires tant étatiques que privés.

Pour se rendre compte de l'effectivité de l'existence des mines en RDC, il y a lieu de noter que

181 victimes ont été signalées pour la ville de Bukavu et ses environs ; à la fin de l'année 2002, 58 victimes ont été identifiées et présentement le nombre des victimes connues se chiffre à 719.

Ce chiffre d'accidents inférieur à la réalité s'explique par la faiblesse des travaux d'investigation dûe à l'insuffisance des moyens pour un territoire difficilement accessible étant donné que toutes les voies de communications ont été endommagées par la guerre.

Monsieur le Président,

Le défis à relever est de ce fait très complexe. Cependant, avec l'engagement de tous les Etats parties aux côtés de la RDC, la victoire est certaine.

l'engagement

C'est pour cela que notre délégation reste ouverte à tout débat relatif aux voies et moyens susceptibles d'enrayer la présence des mines anti-personnel sur le territoire congolais.

D'ores et déjà, la RDC est reconnaissante au centre de l'ONU pour l'action antimine qui déploie

tous les efforts pour débarasser notre pays de la menace qui pèse sur lui du fait de la dissemination des mines antipersonnel.

Je vous remercie.